Au mans le 21 fevrier 1762

Monsieur

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

n.° 6.

6.

jay reçus lhonneur dela vôtre endatte du quinze du courant avec Copie dela Deliberation de lacademie Royale de chirurgie du jeudy 11 fevrier dernier Copie que je vous Renvoye avec la lettre pour Monsieur Dubourg auteur dela Gazette d'Epidaure pour qu après lavoir lûe vous la cachetiés et que vous ayés la bonté dela luy faire remettre par le moyen dela petite poste. sil en coute beaucoup à mon amour propre que cette retractation soit publique par le moyen de cette Gazette ce qui me fera etre la risée publique: il m'est beaucoup plus douloureux pour moy d'avoir donné lieu a Messieurs de lacademie vos Confreres de me soubconner de charlatanisme moy qui en suis l'enemy juré: je vous suplie en grace d'en assurer votre Compagnie et dela suplier pour moy de ne point tirer à Consequence ma faute faite en verité par ignorance de vos Reglemens, et de vouloir bien se contenter de mon aveu sincere et dela promesse que je fais à l'académie de ny plus

ARC 8 d.7 n°2

retomber, meme de luy renvoyer le restant de mes affiches, la suppliant tres humblement de ne pas ordonner que lextrait de sa Délibération soit envoyé a lauteur de la Gazette pour y etre imprimé. je ne vous disimule pas que je suis perdu de cette retractation, tant envers le public qu'en vers MM. nos Medecins de qui je nay nullement la protection ny le suffrage quoyque je naye jamais eus rien de grave a decider avec eux. Enfin Monsieur, je me soumets a tout ce quil plaira à lacadémie faire en consequence de la faute que jay faite quoyque par ignorance. je nay desperance qu'en vos Bontés je vous suplie de ne me pas refuser le secours de votre protection aupres de messieurs vos Confreres et de m'y servir d'avocat, Esperant de vous cette grace permettes moy detre avec un tres profond respect.

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur
D'Hillierre
Me. en chirurgie

je vous promets aussi et à Messieurs De lacademie quil ne
sera plus question de lannoncé de mes Bandages dans
l'almanach manceau au cas quils ne le jugent pas convenable
quand on fait sa confession, il faut quelle soit sincere et
sans détours..

Envoyé au mans en 1735 par feu MM. Boudou & clerg mes
maitres et protecteurs pour le service des hôpitaux, Mon premier
soin fut de remedier a nombre considerable d'hernies, suivant
l'idée que men avoit donné feu Mr. Le Gay, j'y ai reussi. sorti
de ses hôpitaux et reçû Me. en 1739 je mattachai de plus en
plus a la curation des hernies, partie de chirurgie qui étoit
pour ainsi dire abbandonnée au Mans et dans la province: je
stilay mon epouse a les faconner suivant les mesures et les
dimentions que je luy donnois et que je luy donne, je ne vous
dissimule pas que ce petit genre de travail, joint a ces annoncés,
mont soutenu en partie, la chirurgie etant tres ingrate au
Mans, et cela a fait une partie de mon capital.

je vous suplie en grace Monsieur de faire envisager cela a
Messieurs de lacademie et de leurs assurer que si jeusse crû
donner dans le charlatanisme que je ne laurois pas fais. vous
sentés aussi, mieux que moy combien, mes confreres triompheront
de cette faute et combien ils la publieront. jespere de vos
bontés & de votre complaisance que vous voudrés bien me mander
les ordres de l'académie, et sil mest permis de continuer a travailler
a mes bandages et comment il faut que je m'y prennent pour
le faire sçavoir au public, et avoir pour cela l'agrement de
lacademie, meme de me donner la forme de l'annoncé au cas
quelle le juge a propos, etant dans la ferme resolution dobeir
et de ne me pas ecarter de la loy quon me prescrira

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE